

## SEANCE DU 24 juin 2009

L'an deux mil neuf, le vingt cinq mars, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à vingt heures trente, dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Pierre FOHRER, Maire.

**Présents :**

Jean-Pierre FOHRER	<i>Maire</i>
Françoise WILTZ	<i>Premier adjoint</i>
Alain FERRY	<i>Deuxième adjoint</i>
Sophie BORGEON	<i>Troisième adjoint</i>
Sophie BROOKES	
Jean-Pierre HAYNE	
Jackie LEFEBVRE	
Bruno SEMANNE	
Bernard VAILHE	
Christel VAUTIER	

**Absents excusés :** Sophie PIERRE (donne pouvoir à Christel VAUTIER)

**Secrétaire de séance :** Christel VAUTIER

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal de la précédente réunion. Aucune observation n'ayant été soulevée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR**

- Autorisation de demande de subvention auprès du Conseil Général et Conseil Régional concernant l'opération contrat rural
- Autorisation de demande de subvention auprès du Conseil Général et Conseil Régional concernant l'opération aménagement de village
- Subvention auprès de l'association des Lutins du Vexin
- Virement de crédit du compte 4581 au compte 23
- Subvention de la carte Optile et imaginer
- Modification du régime indemnitaire pour un agent
- Nomination d'un nouveau régisseur
- Demande d'adhésion au SIMVVO de la commune d'Ambleville
- Questions diverses

### **AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL ET CONSEIL REGIONAL CONCERNANT L'OPRERATION CONTRAT RURAL**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les objectifs de la politique des contrats ruraux élaborée conjointement par le Conseil Régional d'Île de France et le Conseil Général du Val d'Oise et permettant d'aider les communes rurales à entreprendre un aménagement cohérent de leur cadre de vie.

Après un examen approfondi de la situation de la Commune et des actions à entreprendre, il apparaît souhaitable de présenter puis de déposer un dossier à un contrat rural afin de permettre les trois opérations suivantes:

1. Création d'une salle polyvalente
2. Création d'un réfectoire
3. Aménagement du préau de l'école

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ:

Le Conseil Municipal, à la majorité (10 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention)

1 - retient les opérations précédemment désignées avec les montants ci-dessous:

- Création d'une salle polyvalente, pour un montant H.T. de 260 000 € pris en compte pour 180 000 € dans le contrat rural, soit 215 280€ T.T.C.

- Création d'un réfectoire pour un montant H.T. de 215 000 € pris en compte pour 108 000 € dans le contrat rural, soit 129 168 € T.T.C.

- Aménagement du préau de l'école, pour un montant H.T. de 14 000 €, pris en compte pour un montant de 12 000 € dans le contrat rural, soit 14 352 € T.T.C.

2 - sollicite auprès de la Région et du Département les subventions les plus larges possibles.

3 – accepte le plan de financement ci-après et prend l'engagement de financer la part non subventionnée des opérations soit 249 000 € et la T.V.A. de 95 844 € soit un total de 344 844 € T.T.C.

Le montant subventionnable est de 300 000 €. Cette somme sera financée sur fonds propres et par emprunt.

TABLEAU FINANCIER

Opérations	Montants des travaux Ht	Montants retenus par la région et le département	Echéancier de réalisation			Subventions prévisibles		Participation communale HT	T.V.A.	T.T.C.
			2 009	2 010	2 011	Région 45%	Département 35%			
Création d'une salle polyvalente	260 000	180 000		2 010		81 000	63 000	116 000	50 960,00	166 960,00
Création d'un réfectoire	215 000	108 000		2 010		48 600	37 800	128 600	42 140,00	170 740,00
Préau école	14 000	12 000			2 011	5 400	4 200	4 400	2 744,00	7 144,00
	<b>489 000</b>	<b>300 000</b>				<b>135 000</b>	<b>105 000</b>	<b>249 000</b>	<b>95 844,00</b>	<b>344 844,00</b>
	Subvention Région					<b>135 000</b>				
	Subvention Département						<b>105 000</b>			

4 – s'engage sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération comme précisé dans le tableau financier et approuve l'échéancier prévisionnel suivant:

- année 2010:                      Création d'une salle polyvalente  
    Création d'un réfectoire
- année 2011 :                      Aménagement du préau de l'école

5 – s'engage à le réaliser dans les 5 années qui suivent la signature du contrat rural et selon ledit échéancier,

6 - prend l'engagement de financer le fonctionnement et l'entretien des équipements subventionnés,

7 - s'engage à prendre en charge tout dépassement financier éventuel par rapport à l'estimation globale susvisée,

8 - s'engage à ne pas commencer les travaux avant notification du contrat rural,

9 – s'engage à mentionner la participation de la Région et du Département dans toute action de communication afférant au contrat.

EN CONCLUSION, le Conseil Municipal,

DÉCIDE de déposer un dossier de contrat rural suivant les éléments exposés.

**AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL ET CONSEIL REGIONAL CONCERNANT L'OPERATION AMENAGEMENT DE VILLAGE**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le dispositif des aménagements de village

Considérant la nécessité de mener à bien le programme détaillé de l'opération

Considérant que l'opération peut s'inscrire dans le cadre d'un aménagement de village à intervenir avec la Région et le Département

A la majorité (10 voix pour, 1 voix contre, 0 abstention)

- approuve le projet « Aménagement des abords de la salle polyvalente » estimé à 174 000 € Hors Taxes soit 208 104 € T.T.C. ;
- s'engage à prendre en charge les dépenses de fonctionnement et d'entretien de l'équipement ;
- s'engage à ne pas commencer les travaux avant les notifications du Conseil Régional d'Ile de France et du Conseil Général du Val d'Oise ;
- s'engage à mentionner les participations de la Région et du Département et à apposer les logotypes dans toute action de communication ;
- s'engage à ne pas dépasser 80 % de subventions publiques ;
- s'engage à maintenir la destination de l'équipement pendant au moins 10 ans ;
- sollicite les aides, du Conseil Régional d'Ile de France et du Conseil Général du Val-d'Oise, les plus larges possibles

**VERSEMENT DE LA SUBVENTION PERISCOLAIRE A L'ASSOCIATION « LES LUTINS DU VEXIN »**

Monsieur le Maire expose, au Conseil Municipal, qu'il convient de verser la subvention périscolaire à l'association « les Lutins du Vexin », à termes réguliers, afin de faciliter la gestion de cette association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents (11 voix pour et 0 contre), que la subvention périscolaire à l'association « les Lutins du Vexin » sera versée régulièrement par la commune.

Cette subvention d'un montant de 20 000 € est inscrite à l'article 6574 des dépenses de fonctionnement du Budget Communal 2009.

**DECISION MODIFICATIVE N°1/2009**

*CONSIDERANT* la nécessité d'ajuster les crédits votés au budget primitif de l'exercice en cours sans attendre le vote d'un budget supplémentaire,

*AYANT ENTENDU* l'exposé de Monsieur le Maire,

**APRES** en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (9 voix pour, 0 contre et 0 abstention ),

**ADOPTE** les virements de crédit suivants :

**4581 – 13 000 EUROS**  
**238 + 13 000 EUROS**

### **SUBVENTION DE LA CARTE SCOLAIRE OPTILE ET IMAGINE 'R**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de reconduire la prise en charge, pour les élèves d'Haravilliers scolarisés et âgés de moins de 25 ans, de la carte de transport OPTILE (un seul aller-retour par jour) ou de la carte IMAGINE'R (nombre d'aller-retour illimité sur le réseau francilien) pour un montant de 56 € par enfant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (11 voix pour, 0 contre, 0 abstention), décide de reconduire la prise en charge financière des cartes OPTILE et IMAGINE'R à hauteur de 56 € par élève.

### **MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE POUR UN AGENT**

Monsieur le Maire propose de reporter cette modification au prochain conseil.

### **NOMINATION D'UN NOUVEAU REGISSEUR**

Après exposition de la situation administrative de la Mairie par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (11 voix pour, 0 contre, 0 abstention), décide de nommer Madame Annie MOSER régisseur pour le compte de la commune.

### **DEMANDE D'ADHESION AU SIMVVO DE LA COMMUNE D'AMBLEVILLE**

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée de la demande d'adhésion au Syndicat Intercommunal de Musique du Vexin et du Val-d'Oise de la commune d'AMBLEVILLE.

Et de l'acceptation de cette adhésion par le comité syndical réuni le 03 juin 2009.

Le Conseil,

DECIDE D'ACCEPTER à l'unanimité des membres présents (11 voix pour, 0 contre et 0 abstention) l'adhésion au Syndicat Intercommunal de Musique du Vexin et du Val-d'Oise (SIMVVO) de la commune d'AMBLEVILLE.

**Séance levée à 21 h 50**

Convocation : 20 juin 2009  
Publication : 1<sup>er</sup> juillet 2009